

**DELIBERATION N° 19/163 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES BESOINS
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE**

SEANCE DU 23 MAI 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 6 mai 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Laura Maria POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Danielle ANTONINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. François BENEDETTI à Mme Julie GUISEPPI
M. François BERNARDI à M. Paul MINICONI
M. Jean-François CASALTA à M. Pascal CARLOTTI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Muriel FAGNI à Mme Frédérique DENSARI
M. Jean-Charles ORSUCCI à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE
M. Antoine POLI à M. François ORLANDI
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Paul LEONETTI
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Laura Maria POLI
M. Hyacinthe VANNI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Pierre-Jean LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Hélène PADOVANI, Pierre POLI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,
- APRES** avoir accepté de délibérer sur ce rapport selon la procédure d'urgence dans des délais abrégés (8 voix CONTRE : les représentants du groupe « Per l'Avvene),

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE la création sur le fondement de l'article 3,2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, des emplois non permanents, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, mentionnés ci-dessous :

Direction Générale en charge de la Culture, du Patrimoine, du Sport et de la Jeunesse :

Site de Cucuruzzu (Livià) :

Quantité	Poste	Grade ou Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
2	Agent d'accueil	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet et août 2019

Médiathèque Mare à Monti (I Fulelli) :

Quantité	Poste	Grade ou Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
1	Agent d'accueil	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet et août 2019

Parc matériel scénique de U Borgu :

Quantité	Poste	Grade ou Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
2	Préparation commande, assistance et manutention	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juin à septembre 2019

FRAC (Corti) :

Quantité	Poste	Grade ou Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
----------	-------	---	------------------

2	Agent d'accueil et de surveillance	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juin à septembre 2019
---	------------------------------------	--	--

Musée Pascale Paoli (Merusaglia) :

Quantité	Poste	Grade ou Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
1	Agent d'accueil	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juin à septembre 2019

Musée d'Aleria :

Quantité	Poste	Grade ou Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
4	Agent d'accueil et de surveillance	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juin à septembre 2019

Musée de la Corse (Corti) :

Quantité	Poste	Grade ou Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
14	Agent d'accueil et de surveillance	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet 21 juin au 20 septembre 2019
3	Agent d'accueil et de surveillance	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	50 % 21 juin au 20 septembre 2019
5	Agent d'accueil et de surveillance	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet 21 septembre au 31 octobre 2019
4	Agent d'accueil et de surveillance	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	50 % 21 septembre au 31 octobre 2019
3	Agent d'accueil et de surveillance	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet novembre et décembre 2019

ARTICLE 2 :

AUTORISE la création sur le fondement de l'article 3,2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, des emplois non permanents, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, mentionnés ci-dessous :

Direction générale adjointe des affaires sanitaires et sociales :

Quantité	Poste/Affectation	Grade ou Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
1	Direction de l'autonomie	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet et août 2019
1	Direction Insertion Logement Aiacciu Cours Grandval	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet et août 2019
1	CPEF Sartè/Prupia accueil/secrétariat	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet ou août 2019
1	CPEF Portivechju accueil/secrétariat	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet ou août 2019

1	CPEF Bastia Lupinu accueil/secrétariat	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet ou août 2019
1	Crèche Laetitia Aiacciu surveillance et encadrement des enfants	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	TC du Temps complet juillet 2019
1	Centre de dépistage Aiacciu secrétariat Lantivy	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet ou août 2019
1	Fléaux Sociaux Aiacciu Secrétariat DISS	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet ou août 2019
1	UTAS 1 accueil / tâches administratives simples	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet août 2019
1	UTAS 2 accueil / tâches administratives simples	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet et août 2019
1	UTAS 3 Prupia accueil / tâches administratives simples	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet et août 2019
1	UTIS Balagna (site non défini)	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet et août 2019
1	POS A Ghisunaccia	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet août 2019
1	Accueil POS Bastia DGA	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet ou août 2019

ARTICLE 3 :

AUTORISE la création sur le fondement de l'article 3,2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, des emplois non permanents, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, mentionnés ci-dessous :

Direction Générale Adjointe en charge de l'aménagement et le développement des territoires :

Forestiers Sapeurs :

Quantité	Poste/Affectation	Grade ou Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
1	Corti	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet à septembre 2019
1	Canari	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet à septembre 2019
1	Rugliano	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet à septembre 2019
1	Luri	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet à septembre 2019
3	Olmi è Cappella	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet à septembre 2019
1	Calinzana	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet à septembre 2019

1	Munticellu	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet à septembre 2019
4	Ponte à A Leccia	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet à septembre 2019
2	Ghisoni	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet à septembre 2019
2	Muratu	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet à septembre 2019
3	Conca	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet à septembre 2019
5	Ota	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet à septembre 2019
1	Pitretu	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet à septembre 2019
1	A Piana	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet à septembre 2019
3	Sartè	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet à septembre 2019
4	Sarra di Scopamena	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet à septembre 2019
1	Sotta	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet à septembre 2019
2	Santa Maria Siché	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet à septembre 2019
1	Zonza	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet à septembre 2019

Gardes du littoral :

Quantité	Poste/Affectation	Grade ou Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
4	Cap Corse	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet 15 juin au 15 septembre 2019
4	Secteur des Agriate	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet 15 juin au 15 septembre 2019

Service APE :

Quantité	Poste/Affectation	Grade ou Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
1	Figari	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet et août 2019
1	Deux-Sevi 1	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet et août 2019
1	Cruzini-Cinarca	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet et août 2019

Service de lutte anti vectorielle :

Quantité	Poste	Grade ou Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
2	Agent technique Basé à Ajaccio	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet 15 juin au 14 septembre 2019

2	Agent technique Basé à Portivechju	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet 15 juin au 14 septembre 2019
2	Agent technique Basé à Pruprà	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet 15 juin au 14 septembre 2019

Pépinière de Castellucciu (Aiacciu) :

Quantité	Poste	Grade ou Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
1	Agent technique	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juin 2019
3	Agent technique	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet 2019
2	Agent technique	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet août 2019

ARTICLE 4 :

AUTORISE la création sur le fondement de l'article 3,2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, des emplois non permanents, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, mentionnés ci-dessous :

Direction générale adjointe systèmes d'information, communication interne et ressources humaines :

Quantité	Poste/Affectation	Grade ou Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
1	Médecine préventive	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet ou août 2019

Ces postes sont des emplois non permanents. Ils sont inscrits au budget et seront imputés sur le chapitre 930 - programme N6161 de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 5 :

AUTORISE la création sur le fondement de l'article 3,2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, des emplois non permanents, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, mentionnés ci-dessous :

Laboratoires :

Quantité	Poste/Affectation	Grade ou Catégorie/Indice de rémunération	Quotité/ Période
2	Sécurité environnementale	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet et août 2019
1	Physico chimie/eaux usées	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet et août 2019
1	Physico- chimie/eaux propres	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet et août 2019
2	Prélèvement des eaux Portivechju	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet et août 2019

1	Prélèvement des eaux Portivechju	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet septembre 2019
1	Prélèvement des eaux Aiacciu	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juin à septembre 2019
1	Laverie	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet et août 2019
1	Site de Corti	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet et août 2019
1	Site de Bastia	Catégorie C / échelle C1 IB 348 - 1 ^{er} échelon	Temps complet juillet et août 2019

Ces postes sont des emplois non permanents. Ils sont inscrits au budget de la Collectivité de Corse et seront imputés sur le chapitre 936 - fonction 6311 de la Collectivité de Corse.

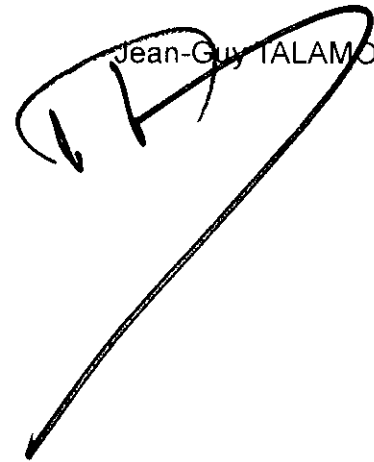
ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 23 mai 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



COLLECTIVITE DE CORSE



ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 23 ET 24 MAI 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE



COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de répondre à un accroissement d'activité pendant la période estivale, il convient de créer des emplois non permanents, ces derniers étant essentiels à certains services de la collectivité de Corse.

Je vous précise que les demandes d'inscriptions budgétaires pour le BP 2019, se sont limitées aux stricts besoins des dispositifs opérationnels (FORSAP, Laboratoire, LAV...) et de l'accueil des publics en saison estivale dans un cadre horaire élargi.

En effet, les besoins les plus significatifs concernent notamment la direction de la forêt et de la prévention des incendies et plus particulièrement le service prévention des incendies en raison de l'implication accrue du service dans le dispositif de surveillance et de lutte contre les feux de forêt, comprenant la mise en place de plusieurs points de surveillance et d'intervention avec une disponibilité du personnel opérationnel 7 jours sur 7.

Par ailleurs, il est également nécessaire de renforcer les équipes des personnels permanents dans les musées en raison d'une amplitude d'ouverture plus importante pendant la période estivale.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver la création des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité concernant les établissements et entités suivants :

Site archéologique de Cucuruzzu (Livia) :

- 2 agents d'accueil de juillet à août 2019.

Il faut préciser que ce site n'était pas ouvert au public l'an passé et ne nécessitait donc pas l'apport de personnel.

Musée de la Corse (Corti) :

- 17 agents d'accueil du 21 juin au 20 septembre 2019, dont 3 à 50 %

- 9 agents d'accueil du 21 septembre à octobre 2019, 9 dont 4 à 50 %

- 3 agents d'accueil de novembre à décembre 2019

Médiathèque Mare à Monti (I Fulelli) :

- 1 agent d'accueil de juillet à août 2019 (dispositif identique à celui mis en place l'an

passé)

Parc de matériel scénique de Borgu :

- 2 agents de juin à septembre 2019 (dispositif identique à celui mis en place l'an passé)

FRAC (Corti) :

- 2 agents d'accueil de juin à septembre 2019 (dispositif identique à celui mis en place l'an passé)

Musée Pasquale Paoli (Merusaglia) :

- 1 agent d'accueil de juin à septembre 2019 (dispositif identique à celui mis en place l'an passé)

Site et musée d'Aléria :

- 4 agents d'accueil, pour la période de juin à septembre 2019

Direction générale adjointe des affaires sanitaires et sociales :

19 mensualités (nombre identique à celui de l'an passé) réparties comme suit :

Direction de l'autonomie :	1 agent juillet et août 2019
Direction insertion Logement Aiacciu :	1 agent juillet et août 2019
CPEF antenne Sartè /Prupia :	1 agent juillet ou août 2019
CPEF antenne Portivechju :	1 agent juillet ou août 2019
CPEF antenne Bastia Lupinu :	1 agent juillet ou août 2019
Crèche Laetitia :	1 agent juillet 2019
Centre de dépistage Aiacciu :	1 agent juillet ou août 2019
Fléaux sociaux Aiacciu :	1 agent juillet ou août 2019
UTAS 1 :	1 agent août 2019
UTAS 2 :	1 agent juillet et août 2019
UTAS 3 Prupia :	1 agent juillet et août 2019
UTIS Balagne :	1 agent juillet et août
POS, A Ghisunaccia :	1 agent août 2019
DGA Bastia :	1 agent juillet ou août 2019

Direction de la forêt et de la prévention des incendies :

Forestiers sapeurs : période de juillet à septembre 2019

114 mensualités réparties comme suit :

Cismonte :

Olmi è Cappella :	3 agents
Calinzana :	1 agent
Munticellu :	1 agent
Ponte à A Leccia :	4 agents

Corti : 1 agent
Ghisoni : 2 agents
Muratu : 2 agents
Canari : 1 agent
Ruglianu : 1 agent
Luri : 1 agent

Pumonte :

Ota : 5 agents
Pitretu : 1 agent
Sartè : 3 agents
A Sarra di Scopamena : 4 agents
Sotta : 1 agent
Santa Maria Siche : 2 agents
Zonza : 1 agent
Piana : 1 agent
Conca : 3 agents

Dispositif APE, du 1^{er} juillet au 31 août 2019 :

Figari : 1 agent
Deux-Sevi 1 : 1 agent
Cruzini-Cinarca : 1 agent

Soit au total 6 mensualités qui viennent compléter le dispositif existant

Pépinière de Castellucciu (Aiacciu) :

- 1 agent : pour le mois de juin 2019
- 3 agents : pour le mois de juillet 2019
- 2 agents : pour le mois d'août 2019

Soit un total de mensualités de 6 (moins 2 par rapport à l'an passé)

Direction des milieux aquatiques :

Gardes du littoral :

Ce dispositif est identique à celui de l'an passé malgré la reprise de l'activité liée à la dissolution de l'Association Finocchiarola, soit :

Secteur des Agriate : 4 agents de juin à septembre 2019
Cap Corse : 4 agents de juin à septembre 2019

Service de lutte anti vectorielle :

- Aiacciu : 2 agents pour la période de juin à septembre 2019
- Portivechju : 2 agents pour la période de juin à septembre 2019
- Prupia : 2 agents pour la période de juin à septembre 2019

Soit un dispositif de 18 mensualités identique à celui de l'an passé.

Laboratoire Pumonté :

Sécurité environnementale :

- 2 agents juillet et août 2019

physico-chimie/eaux usées et physico-chimie/eaux propres :

- 1 agent juillet et août 2019 pour chacune des 2 entités

Prélèvement des eaux /Portivechju :

- 2 agents juillet et août 2019

- 1 agent septembre 2019

Prélèvement des eaux /Aiacciu :

- 1 agent de juin à septembre 2019

Laverie :

- 1 agent juillet et août 2019

Laboratoire Cismonte :

Site de Corti :

- 1 agent juillet et août 2019

Site de Bastia :

- 1 agent juillet et août 2019

Soit un total de 23 mensualités (moins 2 par rapport à l'an passé)

Direction générale adjointe systèmes d'information, communication interne et ressources humaines :

- Médecine préventive : 1 agent juillet ou août 2019

Je vous précise que les crédits sont inscrits au budget de la Collectivité de Corse (chapitre 930 - programme N6161) et concernant le laboratoire, les crédits sont inscrits au chapitre 936 fonction 6311.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception

Objet	CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES BESOINS DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
Identifiant acte	02A-200076958-20190523-039130-DE
Identifiant interne	039130
Date de réception par la préfecture	4 juin 2019
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	23 mai 2019
Code nature de l'acte	1
Classification	4.2